

**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

**Nombre d'inscription**

Cinq inscriptions sont autorisées au cours du DFA en sciences pharmaceutiques, odontologiques ou maïeutiques, six inscriptions au cours du DFA en sciences médicales.

Chaque année d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

**Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

## Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

## Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Il n'est pas prévu de dispense d'assiduité pour les étudiants relevant d'un profil spécifique

## Modalités d'accès et de progression

Peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie (DFA), les étudiants titulaires du diplôme de formation générale (DFG) de la même filière.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

### **Mise en situation professionnelle**

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

### **Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage**

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

### **Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles

### **Capitalisation**

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

### **Calcul de la moyenne générale au diplôme**

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération ni compensation des semestres.

Le diplôme d'État de Docteur est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu avec succès leur thèse.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

### **Jury**

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

### **Jury**

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

### **Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Une UE avec une note supérieure ou égale à 10/20, obtenue lors d'une des deux sessions, est acquise définitivement.

Pour les UE non acquises :

- Les notes d'éléments pédagogiques égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.
- Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

### **Organisation des épreuves**

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

### **Sessions d'examens**

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des matières en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation. Les notes des épreuves des matières non validées ne sont pas reportées.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seuls les éléments pédagogiques (EP) dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.
- Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Un étudiant absent à une épreuve d'examen terminal est considéré comme défaillant à la session d'examen. Dans ce cas l'absence de note ne permet pas de calculer la moyenne du semestre.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire. Les cas d'aménagement d'études n'octroient aucune dispense.

### **Régimes spécifiques d'études**

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics





Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								<p>rendu d'un rapport avec dessins des différents champignons vus lors de la séance 20 min pour reconnaître et dessiner un champignon et préciser la démarche diagnostique, épreuve sans documents</p> <p><b>Mycologie médicale CC2</b> Travail de groupe (4 étudiants) sur un champignon à préparer en amont du TD: épidémiologie, clinique, diagnostic, traitement: une diapo par étudiant à préparer puis ensemble à présenter à l'oral 8 min par groupe, 2 min par étudiant, 2 min de questions</p>										
PH04GU3	UE	UE03 Pathologies et médicaments du système nerveux	6	6		CT												
PH04GM3A	Matière	Addiction		2,25		CT	CM 10 CI 10											
								<b>Addiction CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	2,25	<b>Addiction CT session 2</b> Épreuve sans documents		CT	ET	0h45	2,25
PH04GM3B	Matière	Système nerveux central		3,75		CT	CM 29,5 TD 4,5											
								<b>Système nerveux central CT</b> Examen écrit coordonné portant sur un cas clinique et une mise en situation, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3,35	<b>Système nerveux central CT session 2</b> Examen écrit coordonné portant sur un cas clinique et une mise en situation, épreuve sans documents		CT	ET	1h00	3,75
								<b>Système nerveux central CC</b> Test en ligne ; questions sur un cas clinique préparé au préalable (15 jours de préparation) et corrigé en TD, épreuve sans documents	CC	A	0h15	0,4						
PH04GU4	UE	UE04 Pathologies et médicaments du système cardiovasculaire	4	4		CT												
PH04GM4A	Matière	Système cardiovasculaire		4		CT	CM 25 TD 6											
								<b>Système cardiovasculaire CT</b> Questions rédactionnelles, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	4	<b>Système cardiovasculaire CT session 2</b> Questions rédactionnelles, épreuve sans documents		CT	ET	1h00	4
PH04GU5	UE	UE05 Réglementation - Santé publique - Service sanitaire	6	6		CT												
PH04GM5A	EC	Droit pharmaceutique général		3		CT	CM 15											
								<b>Droit pharmaceutique général CT</b>	CT	ET	1h00	3	<b>Droit pharmaceutique général CT session 2</b>		CT	ET	1h00	3

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Épreuve sans documents					Épreuve sans documents										
							TD 12 CI 3																
PH04GM5B	Matière	Initiation à la qualité																					
PH04GM5B	Matière	Initiation à la qualité																					
PH04GM5C	Matière	Santé publique et intelligence artificielle			3																		
PH04GM5C	Matière	Santé publique et intelligence artificielle			3																		
PH04GU6	UE	UE06 Pré-parcours (1 choix de parcours)			3	3																	
		Choisir 1 élément(s)																					
PH04GB1	BLOC	Enseignement d'ouverture Officine				3																	
PH04GM6A	Matière	Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé			3																		
PH04GM6A	Matière	Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé			3																		
PH04GB2	BLOC	Enseignement d'ouverture Internat : 1 choix dans la liste				3																	
		Choisir 1 élément(s)																					
PH04GM6A	Matière	Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé			3																		
PH04GM6A	Matière	Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé			3																		





Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Réalisation d'un projet en équipe et présentation à l'oral, épreuve sans documents Évaluation individuelle = participation au projet et évolution + évaluation par équipe = qualité de la présentation et analyse du parcours						Épreuve sans documents								
							CM 10 TD 15															
PH04GM6D	Matière	Innovation thérapeutique et sociétés (ITeS)		3		CT		<b>L'innovation thérapeutique en perspective CC1</b> Travail écrit en groupe, le rendu écrit devra faire entre 2 et 4 pages, hors bibliographie et annexes éventuelles.	CC	ET		1,5					<b>L'innovation thérapeutique en perspective CT session 2</b> À partir d'une thématique, appuyée sur un ou plusieurs documents (iconographiques, textuels), l'épreuve consistera en une présentation structurée autour de la thématique donnée et du ou des documents fournis. Une discussion fera suite à l'exposé. (30 minutes de préparation, 10 minutes d'exposé, 10 minutes de discussion)	CT	EO	0h50	3	
								<b>L'innovation thérapeutique en perspective CC2</b> Présentation orale	CC	EO	0h15	1,5										
PH04GM6E	Matière	Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique		3		CT	CM 18 TD 4	<b>Prévention des risques en labo CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3					<b>Prévention des risques en labo CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3	
PH04GU7	UE	UE07 Libre		3	3	CT																
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>																				
							CM 14 TD 4 TP 10															
PH04GM7A	Matière	Microbiologie avancée		3		CT		<b>Microbiologie avancée CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,4					<b>Microbiologie avancée CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3	
								<b>Microbiologie avancée CC</b> Rapport de TP écrit à rendre individuellement	CC	PE		0,6										
PH04GM7B	Matière	Alimentation et nutrition		3		CT	CM 24	<b>Alimentation et nutrition CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	3					<b>Alimentation et nutrition CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	3	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	EC	Initiation aux essais cliniques			3		CM 35	<b>Analyse d'une publication concernant un essai clinique, épreuve sans documents</b> <b>Langue : Anglais</b> L'étudiant aura à disposition un article en anglais complet, extrait d'un grand journal type New England Journal of Medicine ainsi qu'un sujet. Celui-ci comportera un résumé de la situation médicale permettant à des étudiants scientifiques de facilement comprendre le contexte ainsi qu'une série de questions portant sur tous les aspects de l'essai (objectifs, plan expérimental, statistiques, etc ...)	CT	ET	2h00	1					<b>Initiation essais cliniques CT session 2</b> Épreuve sans documents L'étudiant tirera au sort une question de cours. Les questions balayeront l'ensemble du programme de l'UE.	CT	EO	0h20	1
PH04GM7C	Matière	Compléments alimentaires			3		CM 20	<b>Compléments alimentaires CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25					<b>Compléments alimentaires CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3
							TD 3	<b>Compléments alimentaires CC</b> Exposé oral en petits groupes, épreuve sans documents 12 min présentation + 8 min discussion	CC	EO	0h20	0,75									
PH04GM7D	Matière	Chimie organique pharmaceutique approfondie			3		TP 15	<b>Chimie organique pharma approfondie CC</b> La notation se fera sur la tenue du cahier de laboratoire, le respect des BPL, la participation et l'implication de l'étudiant(e).	CC	A		1,2					<b>Chimie organique pharma approfondie CT session 2</b> Évaluation portant sur la partie théorique et pratique de l'enseignement, épreuve avec documents	CT	EO	0h30	3
							CI 22	<b>Chimie organique pharma approfondie CT</b> Résolution de problèmes de chimie organique et proposition de stratégies de synthèse de molécules données, épreuve avec documents	CT	ET	1h00	1,8									
PH04GM7E	Tutorat	Tutorat					TP 2	<b>Tutorat CC</b>	CC	EO	0h10	0					<b>Tutorat CT session 2</b>	CT	EO	0h10	0

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage			
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
								Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE7, mais pas au semestre						Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE7, mais pas au semestre			
PH04GM7F	Tutorat	Engagement étudiant						<b>Engagement étudiant CC</b> L'étudiant fournit un justificatif de son engagement Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE7, mais pas au semestre									
	EC	Autre (choix libre)			3												
LD62RM38	Matière	Allemand - Conseiller des patients germanophones en pharmacie - Semestre impair						<b>Au cours du semestre avec retour indicatif et critérié : interaction avec un public à partir d'une courte présentation orale individuelle (3 à 5 minutes) sur un sujet médical au choix de l'étudiant-e et validé par l'enseignant-e au préalable. Présentation avec support visuel, suivi d'une interaction questions - réponses. 10 minutes par étudiant.e.</b> 1 EsC EO 0h10 0									
								<b>En fin de semestre : interaction simulée entre patient et professionnel de santé (cas comptoir). Situation et rôles tirés au sort. 5 minutes par étudiant.e.</b> 1 EsC EO 0h05 1									

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
PH04HE1	Stage	Stage officinal d'application DFASP1 (1 semaine)				CT		<b>Stage officinal d'application</b> Rapport thématique au format A4 (fiche comptoir, flyer ou poster) + Fiche d'appréciation du Maître de Stage (portant sur le déroulé du stage + présentation orale du rapport à l'équipe officinale) Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, à l'UE, au semestre et à l'année DFASP1					<b>Stage officinal d'application CT session 2</b> Travail personnel écrit Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, à l'UE, au semestre et à l'année DFASP1					
PH04HU1	UE	UE08 Pathologies et thérapeutiques	10	10		CT												
							CM 15 TD 4											
PH04HM1A	Matière	Pathologies respiratoires		3		CT		<b>Pathologies respiratoires CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3		<b>Pathologies respiratoires CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3
							CM 16 TD 8 TP 8											
PH04HM1B	Matière	Diabète et hyperlipoprotéinémies		3		CT		<b>Diabète CT</b> Questions rédactionnelles, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25		<b>Diabète CT session 2</b> Questions rédactionnelles (Diabète+Dyslipidémies), épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3
								<b>Diabète CC</b> Résumé + présentation orale par groupes	CC	EO	0h10	0,75						
							CM 24,5 TD 6 CI 6											
PH04HM1C	Matière	Cancérologie 2 - prise en charge des cancers		4		CT		<b>Cancérologie 2 CT</b> Questions portant sur les thèmes abordés lors des présentations orales, des éléments du cours, un cas clinique et/ ou de la documentation en lien avec les médicaments anticancéreux (Monographie, RCP), épreuve sans documents	CT	ET	1h30	3,2		<b>Cancérologie 2 CT session 2</b> Questions portant sur les thèmes abordés lors des présentations orales, des éléments du cours, un cas clinique et/ ou de la documentation en lien avec les médicaments anticancéreux (Monographie, RCP), épreuve sans documents	CT	ET	1h30	4
								<b>Cancérologie 2 CC</b> Travail de groupe portant sur un sujet d'actualité en lien avec le cancer faisant l'objet	CC	A		0,8						



Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								d'un résumé écrit et d'une présentation orale (5 min)													
PH04HU2	UE	UE09 Toxicologie - Séméiologie - Dossiers biologiques thérapeutiques	6	6		CT															
PH04HM2A	Matière	Dossier biologique et thérapeutique					TD 4														
							TD 3														
							TP 10														
PH04HM2B	Matière	Diagnostiques biologiques TP coordonnés		1,65		CT		<b>Diagnostiques biologiques CC</b> Évaluation des manipulations (notation en salle de biochimie, d'hématologie, d'analyses spécifiques - moyenne de 3 notes = 1 par séance de TP), coefficient de 1/3 - Cahier de résultats (Note de qualité des résultats), coefficient de 1/3 - Présentation orale de 15 min, coefficient de 1/3 Travail en binôme	CC	A		1,65					<b>Diagnostiques biologiques CT session 2</b> Traitement de résultats bruts d'analyses de biochimie, proposition d'analyses spécifiques complémentaires, synthèse des résultats, présentation de la démarche diagnostique et de la prise en charge thérapeutique. 20 min de préparation, 40 min de discussion	CT	EO	1h00	1,65
PH04HM2C	Matière	Séméiologie		1,1		CT	CM 12	<b>Séméiologie CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h20	1,1					<b>Séméiologie CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h20	1,1
							TD 4,5														
PH04HM2D	Matière	Toxicologie médicamenteuse et professionnelle		3,25		CT		<b>Toxicologie médicamenteuse et pro CT</b> Questions de connaissances et cas cliniques, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3,25					<b>Toxicologie médicamenteuse et pro CT session 2</b> Questions de connaissances et cas cliniques, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3,25
PH04HU3	UE	UE10 Préparation aux prises de fonctions hospitalières	3	3		CT															
PH04HM3A	Matière	Hygiène hospitalière		1,5		CT	CM 10	<b>Hygiène hospitalière CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5					<b>Hygiène hospitalière CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5
							TD 3														
PH04HM3B	Matière	Environnement hospitalier		1,5		CT		<b>Environnement hospitalier CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5					<b>Environnement hospitalier CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5
PH04HU4	UE	UE11 Informatique et langue	2	2		CT															
PH04HM4A	Matière	Outils numériques en santé		1		CT	TP 4	<b>Outils numériques en santé CC</b> 3 épreuves de QCM de 40 min chacune sans documents	3 CC	QC	0h40	1					<b>Outils numériques en santé CT session 2</b> 1 épreuve de QCM sans documents	CT	QC	1h00	1
PH04HX1	EC	Langues		1		CT	TD 20														
		Choisir 1 élément(s)																			
LD52PM67	Matière	Anglais - Career Discovery - Semestre pair				CCI	TD 20	<b>Au cours du semestre : test de compréhension</b>	1 EsC	A	1h00	0									



Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
Choisir 1 élément(s)																						
PH04HB1	BLOC	Parcours Officine : Activités spécialisées à l'officine		9		CT	CM 12 TD 18															
							<b>Phytothérapie CC1</b> Épreuve QROC sans documents Contextualisation à des situations de conseil simplifiées dans les principales aires thérapeutiques ciblées par la phytothérapie	CC	ET	1h00	1,5						<b>Phytothérapie CT session 2</b> Reconnaissance de 5 drogues médicinales sèches et QROC, épreuve sans documents	CT	EO	0h30	3	
PH04HM5A	Matière	Phytothérapie		3		CT	<b>Phytothérapie CC2</b> Reconnaissance de drogues médicinales sèches telles qu'elles sont délivrées à l'officine, épreuve sans documents Tirage au sort de 20 drogues issues de la liste officielle réactualisée (Guide de stage de pratique professionnelle en officine). Identification des nom français et partie (25% de la note), nom latin et famille botanique (25% de la note) et indications thérapeutiques (50% de la note)	CC	PT	0h30	1,5											
PH04HM5B	Matière	Toxicologie appliquée à l'officine		2		CT	CM 14 TD 1,5										<b>Toxicologie officine CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	2	
PH04HM5C	Matière	Législation pharmaceutique et droit social		2		CT	CM 15	<b>Législation pharmaceutique CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2					<b>Législation pharmaceutique CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2	
PH04HM5D	Matière	Thérapeutiques à l'officine		2		CT	TD 6 CI 12	<b>Thérapeutiques à l'officine CT</b> Questions en lien avec la gestion de situations cliniques au comptoir (analyse de prescription et/ou conseils pharmaceutiques), épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2					<b>Thérapeutiques à l'officine CT session 2</b> Questions en lien avec la gestion de situations cliniques au comptoir (analyse de prescription et/ou conseils pharmaceutiques), épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2	
PH04HB2	BLOC	Parcours Internat		9		CT																

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
PH04HM5E	Matière	Exercices - DBT - Génétique médicale		9		CT	CM 7													
							TD 83													
PH04HM5E	Matière	Exercices - DBT - Génétique médicale		9		CT		<b>Exercices - DBT - Génétique médicale CT</b>	CT	ET	2h00	9				<b>Exercices - DBT - Génétique médicale CT session 2</b>	CT	ET	2h00	9
							Épreuve sans documents					Épreuve sans documents								
PH04HB3	BLOC	Parcours Industrie-recherche		9		CT														
PH04HM5F	Matière	Démarche qualité et bonnes pratiques de fabrication		3		CT	CM 25													
							<b>Démarche qualité et bonnes pratiques CT1</b>	CT	ET	0h30	1,5									
							Épreuve QCM, Vrai/Faux ou QROC sans documents							Épreuve QCM, Vrai/Faux ou QROC sans documents						
							<b>Démarche qualité et bonnes pratiques CT2</b>	CT	ET	0h30	1,5									
Étude de cas, épreuve avec documents							Étude de cas, épreuve avec documents													
PH04HM5G	Matière	Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma		3		CT	CM 14													
							TD 6													
PH04HM5G	Matière	Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma		3		CT		<b>Environnement technico-regl. CC</b>	CC	A		3				<b>Environnement technico-regl. CT session 2</b>	CT	EO	0h30	3
							Travail de groupe produisant un résumé écrit (50% de la note) et une présentation orale de 20 min (50% de la note)					Épreuve avec documents								
							Mise à disposition d'un quizz d'auto-évaluation													
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																				
PH04HW5A	Module	Parcours Analyse des médicaments		3		CT														
PH04HM5H	Matière	Méthodes d'analyses physico-chimiques		3		CT	CM 23													
							TD 3													
							<b>Méthodes d'analyse physico-chimique CT</b>	CT	ET	0h30	0,75									
							Épreuve de connaissances sans documents							Épreuve sans documents						
							<b>Méthodes d'analyse physico-chimique CC</b>													
							Épreuve de réflexion sans documents													
PH04HW5B	Module	Parcours Assurance qualité microbiologiques des procédés aseptiques et non stériles des produits de santé		3		CT														
PH04HM5I	EC	Démarche qualité en pratique		3		CT	TD 20													
							CI 5													
PH04HM5I	EC	Démarche qualité en pratique		3		CT		<b>Démarche qualité pratique CC</b>	CC	EO		3				<b>Démarche qualité pratique CT session 2</b>	CT	PR		3
							Présentation orale d'une affiche synthétique concernant un travail réalisé en équipe					Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité								
							Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, mais pas à l'UE, ni au semestre					Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, mais pas à l'UE, ni au semestre								



Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								<b>CSP CT</b> Chaque étudiant répond à une série de questions pluridisciplinaires en lien avec un dossier communiqué en amont (au moins 15 jours avant) de l'épreuve Obligatoire pour la validation du DFASP Épreuve avec documents <b>CT EO 0h15 0,5</b>										
							<b>TD 3</b>											
							<b>TP 3</b>											
PH04HM26	UE	Formation au geste vaccinal				CT		<b>Formation au geste vaccinal</b> Acquisition selon présence Obligatoire pour la validation du DFASP <b>CC A 0</b>						<b>Formation au geste vaccinal</b> Rattrapage possible en DFASP2 <b>CT A 0</b>				

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
<b>Nature d'ELP</b>	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
Stage	Stage
Tutorat	Tutorat
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples
RS	Rapport écrit avec soutenance